

Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux. (062020050)

- Association pour l'Initiation aux Stratégies d'Eveil (A.I.S.E.) ;
- Association Art et Yoga ;
- Association BE-FIT ;
- Association Centre pour l'Art, la Danse, l'Enseignement et la Culture (CADENCE) ;
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Section du 6^e) ;
- Association Club de Bridge du 6^e ;
- Association Compagnie Act & Bloom ;
- Association Compagnie Obéron-Rêve ;
- Association Générale des Familles du 6^e (AGF 6) ;
- Association Kogakukan Judo 6 ;
- Association Memory-Mouvement ;
- Association Moving Forward ;
- Association PARIS ATELIERS ;
- Association RSPO Retraite Sportive de Paris Ouest ;
- Association SANTE FORME PARIS ;
- Association Sens du Mouvement ;
- Association Sport et Loisirs du 6^e Arrondissement ;
- Association Symphonies Culturelles ;
- Association Taichi Chuan Santé et Défense ;
- Association Tango Paris ;
- Association VSArt.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDATC-2004-0159 inscrivant le Centre André Malraux sis au 112, rue de Rennes Paris 6^e à l'inventaire des équipements de proximité ;

Vu la délibération DDCT-2018-085, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation du Centre André Malraux (6^e),

Vu la Délibération DDCT-062019-204 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement a la charge,

Vu la délibération 062020013 autorisant le Maire à signer les Conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux.

Vu le rapport présenté par

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

DELIBERE

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles du Centre André Malraux du jeudi 2 septembre 2021 au vendredi 1^{er} juillet 2022.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

..... par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement